

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 6 (1948)

Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Le bilan européen du collectivisme¹

Depuis longtemps déjà les publications de M. le professeur Röpke rencontrent le plus vif intérêt, nous en voulons pour preuve son *Bilan européen du collectivisme*.

Notre continent se débat aujourd’hui entre des tendances politiques diamétralement opposées et des solutions économiques qui sauraient difficilement se concilier. Sur le plan politique, la démocratie est fortement attaquée par les extrémistes de la droite et de la gauche en particulier. Sur le plan économique, les assauts redoublés du collectivisme ont ébranlé l’édifice fondé sur la propriété privée et font des adeptes jusque dans les rangs de la bourgeoisie, laquelle, cependant, est de plus en plus spoliée dans ses biens par les mesures socialisantes des gouvernements européens, que ce soit par des réductions forcées des taux d’intérêt, par des manipulations monétaires sous formes de dévaluations successives, ou encore par des dispositions anticonstitutionnelles qui sapent des institutions économiques séculaires.

Dans sa critique du collectivisme, M. Röpke, que les problèmes actuels préoccupent au plus haut degré, se propose de montrer le chemin que devrait suivre l’Europe pour vaincre les difficultés dans lesquelles l’ont jetée trente années d’économie dirigée et de socialisme plus ou moins intégral. En fait, il s’agit plus d’une critique cinglante du collectivisme que d’une solution nouvelle. « Il faut mettre fin au marasme collectiviste. » Telle est sa conclusion.

Son analyse du collectivisme est pénétrante. Partisans ou adversaires de cette doctrine économico-politique seront saisis par l’argumentation de M. Röpke. Les premiers auront quelque peine à admettre une condamnation aussi totale. Les seconds se réjouiront d’avoir trouvé un aussi brillant avocat. Contrairement à certains hommes politiques, l’auteur n’a aucune tendresse à l’égard de ce qu’on appelle le socialisme modéré. Non pas qu’il mette en doute la bonne foi de ses chefs, mais il critique avec vigueur les demi-mesures que préconise un tel socialisme qui risque de ne pas donner satisfaction à ses adhérents et d’offrir un argument en faveur des extrémistes qui veulent à tout prix le triomphe du prolétariat. Pratiquement il semble que M. Röpke nous propose le retour pur et simple à l’économie du marché. Cela nous paraît insuffisant ; il y a un ensemble de réformes dans le cadre de l’entreprise qui sont actuellement en cours de réalisation et qui paraissent être l’indispensable complément de l’économie du marché ; ce sont des réformes sociales, dont seule

¹ Wilhelm RÖPKE : *Le bilan européen du collectivisme*, dans les « Cahiers de l’Actualité Economique ». Editions Radar, Genève 1947.

la généralisation pourra enlever aux forces d'extrême gauche l'appui que représente pour elles un monde ouvrier qui préfère le travail à la grève, mais qui aspire à plus d'égalité sociale.

Ces quelques remarques n'atténuent en rien la brillante étude de M. Röpke, dont la lecture est extrêmement aisée, grâce sans doute à l'élégante traduction qu'a faite M. Raymond Deonna du texte original paru en allemand.

J. G.

Vers une économie proportionnelle¹

M. E. Schueller n'est pas un économiste, il l'affirme lui-même dans son avant-propos, c'est donc une raison très suffisante pour accueillir son ouvrage avec confiance et curiosité. Lorsqu'un praticien prend la plume, c'est presque à coup sûr pour apporter quelque chose de nouveau, d'original, qui sort nettement des développements souvent abstraits de théoriciens qui se perdent dans des déductions logiques et inattaquables, mais dont le point de départ est parfois à côté de la vérité.

M. E. Schueller a beaucoup de choses à dire. Industriel, il a un contact étroit, non seulement avec son personnel administratif et ouvrier, mais aussi avec la clientèle. Il connaît leurs réactions, leurs besoins. Il nous fait part de ses expériences. La solution qu'il nous propose ne peut pas être qualifiée simplement d'utopique, puisqu'il l'applique dans ses affaires. C'est un des côtés les plus intéressants de son œuvre.

Quant à son étude, il la divise en trois parties : le salaire proportionnel, l'impôt proportionnel, la monnaie proportionnelle, chacune d'elles pouvant être lue séparément.

Dans une introduction ramassée, l'auteur fait le procès à la fois du libéralisme et du dirigisme économiques qui n'ont, ni l'un ni l'autre, attaqué le mal dont souffre le monde, à sa racine : le déséquilibre actuel doit être recherché dans le sectionnement des marchés, dans la mauvaise distribution des biens échangeables. Les méthodes appliquées en France avant la guerre n'ont pas réservé un sort meilleur à l'économie de ce pays : lutter contre le chômage par une hausse des salaires et une réduction simultanée des heures de travail ne pouvait conduire qu'à un échec. Une augmentation effective du pouvoir d'achat ne peut avoir qu'une seule et unique source : l'accroissement de la production. « Ce n'est pas tant le taux du salaire qu'il faut considérer, mais la part du salaire dans le produit social total. » Il faut donc distribuer les moyens d'achat en fonction des offres de vente. Le principe de l'économie proportionnelle, telle qu'elle est conçue par M. Schueller est posé. Mais le salaire n'est pas le seul facteur important de l'équilibre économique. Patrons et ouvriers ne sont pas les seuls à échanger des produits et à être partenaires sur l'un ou l'autre des marchés. L'Etat prend une place de plus en plus envahissante. Et puisqu'il intervient à des titres divers dans l'économie, ses principales ressources doivent être proportionnelles à la production : l'impôt sera proportionnel

¹ Eugène SCHUELLER : *Vers une économie proportionnelle*. Préface du professeur Henry Laufenburger. « Recueil Sirey ». Paris 1947. 222 pages.

pour la même raison que le salaire. Enfin, la proportionnalité des salaires et des impôts, admise comme condition majeure pour assurer l'équilibre économique, un troisième facteur encore doit être pris en considération : la monnaie. On connaît le rôle primordial de la monnaie dans le cadre des échanges. Augmente-t-elle ou diminue-t-elle — toutes autres choses restant égales —, il y a rupture d'équilibre, changement des rapports existant à un moment donné. Sans doute y a-t-il lieu de définir ce que l'on entend par monnaie. L'auteur définit succinctement la monnaie métallique, la monnaie de papier et la monnaie scripturale.

Tels sont les trois éléments sur lesquels M. Schueller fonde son système d'une économie proportionnelle. C'est au salaire proportionnel qu'il consacre la première et la plus importante partie de son ouvrage. Après avoir succinctement analysé les divers modes de rémunération du travail tenant compte du produit, il expose sa théorie du salaire proportionnel qui repose sur l'idée du partage du produit du travail de la production réalisée. Celle-ci trouve son expression dans le chiffre d'affaires ; il s'agit donc de la production qui est effectivement vendue. Le total des salaires sera fonction du chiffre d'affaires, lequel est, selon l'auteur, le baromètre de la productivité. Le rapport salaire — chiffre d'affaires aboutit donc à la détermination du coefficient permettant à une entreprise de connaître la part du travail.

Comparant le salaire proportionnel aux autres modes de rémunération du travail, M. Schueller fait naturellement valoir les avantages du premier sur les seconds. Enfin, il fait part de ses expériences et répond aux objections qui lui ont déjà été adressées et à celles qui pourraient encore lui être opposées sur le plan économique et social. Cette dernière partie est fort intéressante puisqu'elle se fonde sur des réalisations indiscutables. Ce chapitre s'achève sur l'exemple d'un règlement d'application du salaire proportionnel.

Cette réforme de l'entreprise, importante en soi, ne saurait satisfaire l'esprit de M. Schueller. Il voit plus loin. Il veut réaliser l'équilibre budgétaire de l'Etat. Puisque sa formule donne de bons résultats lorsqu'elle est appliquée à une exploitation privée, pourquoi ne réussirait-elle pas dans le domaine public. L'auteur critique avec véhémence le régime fiscal français, qui pèche par excès de rigidité, excès de complications, qui décourage l'initiative et qui incite à la fraude. L'impôt proportionnel serait la panacée à tous ces maux, moyennant deux conditions préalables : retour au principe de la préséance des recettes sur les dépenses, plus grande souplesse du budget qui devrait être fonction du pouvoir d'achat et qui n'obéirait plus qu'à des considérations économiques et non plus politiques. Quant à sa technique, l'impôt serait unique, perçu en argent, avec un taux proportionnel. Il serait prélevé sur la base des dépenses de chaque individu ; en d'autres termes, ce serait un impôt sur la consommation. Il n'est guère possible d'entrer plus à fond dans le développement des idées de M. Schueller qui seront sans doute l'objet de vives critiques ; les unes justifiées, parce que cet impôt unique est trop rigide et ne satisfait pas notre sentiment d'équité ; les autres fallacieuses, lorsqu'on lui reproche son besoin de simplification.

Enfin, pour que la réforme de l'économie soit complète, il faut encore agir sur la monnaie. Elle aussi sera proportionnelle, mais proportionnelle à quoi ?

Avant d'aborder cette question, M. Schueller définit la nature de la monnaie et en expose les formes. Si, à première vue, la monnaie métallique a pu laisser croire qu'il existait une harmonie apparente entre son volume et les besoins de l'économie, il n'en a rien été, moins encore en ce qui concerne la monnaie fiduciaire.

L'inflation, cette maladie du siècle, a surtout des origines intérieures, quoiqu'elle puisse provenir de causes extérieures ; l'origine du mal, c'est que l'Etat a prétendu faire de la monnaie une maîtresse, alors que par nature, elle est une servante fidèle. Pour accomplir sa fonction de mesurer, de payer et de conserver, elle doit rester neutre et doit s'abstenir d'intervenir activement dans la structure et la conjoncture de l'économie. L'émission de monnaie doit être proportionnelle aux besoins économiques de moyens de paiements, tant fiduciaires que bancaires. L'auteur emploie les pages qui suivent cette introduction à déterminer ces besoins et à en suivre les variations, puis à exposer la technique de l'émission. Dès lors, à l'étalon-or se substituera un nouvel étalon monétaire : le franc production.

Dans une préface fort intéressante, M. Henry Laufenburger, professeur à la Faculté de droit de Paris, laisse deviner toute la sympathie qu'il porte à M. Schueller et il constate que son système repose sur la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say et sur la plus-value de Karl Marx. Cette synthèse est faite pour désarmer d'emblée les adversaires les plus acharnés. C'est une première constatation élogieuse à l'égard de l'auteur, mais ce n'est pas la seule qualité de son ouvrage qui est facile, même plaisant à lire. Ensuite, ses idées sont claires et exprimées simplement. Sans doute, il offre le flanc à des critiques ; le lecteur ne peut être que réservé devant les propositions fiscales de M. Schueller, qui sont ou très révolutionnaires — puisque son projet trouvait grâce aux yeux de financiers russes dont le système n'est pas différent — ou très simplistes, puisqu'il se prononce pour le retour à un impôt unique ou à peu près.

Ses idées sur la monnaie se rencontrent avec celles des classiques et des non-interventionnistes qui condamnent toute manipulation monétaire commandée par des raisons opportunistes.

Enfin, son salaire proportionnel, qui a été le point de départ de toute l'œuvre de M. Schueller, n'est pas exempt de critiques. N'est-il pas trop simple pour être applicable dans tous les cas et sans distinction.

Ce sont quelques idées qui viennent à l'esprit après la lecture enrichissante de cet ouvrage dont l'auteur, avec un louable courage, ne craint pas de battre en brèche un certain conformisme pour faire triompher des méthodes nouvelles. Il peut en parler en connaissance de cause puisqu'il les applique dans le cadre de son entreprise. Ce n'est pas son moindre mérite. Mais ce qui se défend pour une entreprise n'est pas nécessairement la bonne formule pour l'ensemble de l'économie. Un nouveau jalon est jeté sur le chemin, semé d'embûches, qui doit conduire vers plus d'équité et plus d'harmonie.

J. G.

Pour une économie à la taille de l'homme¹

« Un essai de valeur, traitant la question : « Comment régler les rapports entre le capital et le travail ? » C'est par ces mots que les éditions Roulet annoncent cet ouvrage. Toute adjonction serait superflue. Il suffit de considérer les auteurs de l'essai offert à la méditation du lecteur : D'aucuns ne seront pas d'accord avec eux, mais personne ne saurait mettre en doute leur bonne foi, leur sincérité ; leur effort est non seulement louable, mais aussi utile, il sollicite la réflexion, il fait découvrir au lecteur certains aspects du problème capital-travail, auxquels il n'avait pas attaché beaucoup d'importance. Chacune des sept études contenues dans ce volume, procède d'un bel idéal qu'il est juste de relever.

Le titre en est suggestif : une économie à la taille de l'homme, donc à sa mesure, capable de répondre à ses besoins matériels, mais aussi de lui donner satisfaction sur le plan de l'équité. « Economie servante de l'homme, humaine et utile », c'est ainsi que s'exprime le professeur F. Leenhardt, de l'Université de Genève, dans son introduction et au nom du Centre protestant d'études.

L'étude de M. L. Maire : « La montée du monde ouvrier » précise ce que doit signifier ce titre : prise de conscience de l'existence d'une classe ouvrière en révolte contre l'ordre social établi, qui réclame pour elle une plus grande dignité matérielle et un ordre social nouveau. L'auteur examine deux problèmes particuliers de notre époque : celui de la démocratie et celui de la propriété. Après s'être attaché à définir la vraie démocratie et en avoir rappelé les fondements, M. L. Maire analyse la question de la propriété dans l'entreprise et la profession et décrit succinctement les solutions proposées à l'heure actuelle pour donner satisfaction à l'ouvrier, collaborateur direct et régulier de l'entreprise, sans spolier le bailleur de fonds d'un droit indiscutables.

M. Jacques Ellul est un chrétien convaincu. La solution qu'il préconise est donc chrétienne. Il ne s'agit pas de nouvelles formes de répartition de la richesse. Pour lui, la question est à la fois plus simple et plus compliquée. Il faut choisir entre deux solutions si l'on veut libérer l'homme du système économique. Opter pour la richesse et la puissance qu'elle vaut à celui qui la possède, c'est opter contre l'homme ; opter pour celui-ci, implique le refus de la domination de l'argent sur notre vie et la recherche de la justice.

« Crise du capitalisme et responsabilité chrétienne » est le sujet qui retient l'attention de M. A. Biéler, lequel affirme que l'Eglise est l'unique soutien de la société.

M. Jean Pavillon, dont nous avons publié les projets de société anonyme paritaire dans la *Revue économique et sociale* d'octobre 1945, intitule son travail : « Le capitalisme face à l'entreprise ». Il y analyse la structure actuelle de l'entreprise capitaliste, qu'il voudrait modifier dans le sens d'une participation plus directe et paritaire du travailleur, afin d'arriver à une véritable fusion, une vraie communauté.

¹ L. MAIRE — J. ELLUL — A. BIÉLER — J. PAVILLON — A. CORET — P. ARAGNO — R. DU TEIL : *Pour une économie à la taille de l'homme*. Editions Roulet. Genève 1947. 136 pages.

M. André Coret est le dynamique directeur du Centre des jeunes patrons, à Paris. Il parle de l'« Evolution économique et sociale de l'entreprise », à la lumière d'expériences françaises. Son article est extrêmement captivant, car, avant de donner des exemples pratiques, il expose le pourquoi du centre dont il est un des pionniers et l'état actuel des choses dans le cadre de l'entreprise, l'avenir de celle-ci au point de vue économique et social.

M. Pierre Aragno, syndicaliste et journaliste, retrace l'histoire de la « Communauté professionnelle en Suisse de 1791 à nos jours ».

Enfin, M. Roger du Teil consacre son étude à l'« Expérience communautaire Marcel Barbu » dont il est si souvent parlé, soit pour la donner en exemple, soit pour en critiquer la forme, sinon l'esprit. Ce que se propose Barbu, dans sa communauté d'entreprise, c'est de « retrouver l'homme » que la société moderne a perdu, à la suite de son organisation économique actuelle.

Il ressort de toutes ces publications un effort commun, celui de redonner à l'individu une place dans le monde actuel ; l'homme est devenu un simple instrument au service d'une organisation technique qui n'est plus à l'échelle humaine, conçue par des cerveaux qui paraissent ignorer la mission de l'homme. Reposer le problème, rappeler aux individus qu'il y a aussi des questions d'ordre moral et spirituel, tel est le sens de la publication du C. P. E. Cela n'était pas inutile.

J. G.

Positions patronales¹

Depuis longtemps déjà, M. G. Duplain s'intéresse aux questions que soulèvent les rapports entre le capital et le travail. Il a eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet dans la *Gazette de Lausanne*, dont il est un des rédacteurs. Après avoir étudié ce qui s'est fait à l'étranger, en France particulièrement, M. Duplain a entrepris une enquête approfondie auprès d'une trentaine de chefs d'industrie de Suisse romande, dont il a publié le résultat dans une série d'articles parus dans la *Gazette de Lausanne*, de juillet à novembre 1947. Ces articles viennent d'être réunis en une brochure, sans avoir subi préalablement la moindre transformation. On y retrouve donc tous les caractères de l'article de journal : ils sont directs, faciles à lire et chacun forme un tout.

L'auteur de cette plaquette y présente les opinions du patronat romand sur les nombreuses institutions qui marquent aujourd'hui l'évolution sociale dans l'entreprise et sur les problèmes qui sont à l'ordre du jour : commissions ouvrières, œuvres sociales, participation ouvrière à la gestion de l'entreprise, solidarité patronale, droits et devoirs des chefs d'industrie.

M. Georges Duplain ne s'est pas contenté de la simple enquête. Chaque fois qu'il le juge opportun, il prend position et son tempérament généreux le pousse à chercher quelle pourrait bien être l'évolution de demain et surtout la formule qui devrait atténuer, sinon supprimer la méfiance qui trop souvent caractérise la position du travail à l'égard du capital.

¹ GEORGES DUPLAIN : *Positions patronales*. Une enquête à travers l'industrie romande. Edition *Gazette de Lausanne*, Lausanne 1947. 48 pages.

Positions patronales constitue indiscutablement un précieux document à l'usage de ceux qui s'intéressent à l'évolution sociale de notre temps. Ceux qui ont déjà lu les articles de la *Gazette de Lausanne* seront heureux de les avoir réunis sous forme d'une plaquette et nos lecteurs qui ne connaîtraient pas l'enquête de M. G. Duplain ne manqueront pas de se la procurer puisqu'elle est l'expression du climat social de la Suisse romande.

J. G.

Les syndicats en Suisse¹

Récemment, l'Union syndicale suisse a fait paraître dans la collection de ses « Publications syndicales » une étude ramassée sur l'historique et le développement des organisations ouvrières en Suisse. Le sous-titre en est suggestif : « Vues sur le passé et le présent. » La matière en est passionnante, la forme agréable, l'actualité incontestable. Cela suffit pour en recommander vivement la lecture à ceux que le sujet intéresse à un titre quelconque. Ces soixante quatorze pages de texte se lisent comme un roman et l'on se réjouit de penser que la Suisse a été l'un des pays les plus libéraux à l'endroit des associations ouvrières et même à l'avant-garde du progrès social.

Il est juste de relever que cette étude est rédigée avec une louable objectivité et que son auteur a parfaitement réussi dans son souci de respecter les faits. Du reste, ceux-ci parlent d'eux-mêmes et tout commentaire aurait été superflu dans la partie historique.

Après avoir rappelé les débuts du mouvement syndical suisse à la création duquel les ouvriers allemands réfugiés dans notre pays jouèrent un rôle important, M. E. Weckerle explique que l'hésitation de la classe ouvrière suisse à s'organiser en syndicats relève de certaines particularités du pays : le travail à domicile, la petite propriété foncière, le fait que chaque individu a encore de la terre à ses souliers, la diversité linguistique de notre population.

Les débuts furent difficiles et la première Union ouvrière suisse, fondée en 1873, devait disparaître en 1880 pour être remplacée, à la même époque, par l'Union syndicale suisse qui avait déjà inscrit à son programme la suppression définitive du salariat ! Mais cette organisation ayant un caractère purement professionnel était beaucoup plus faible que la Société du Grütli, d'essence politique et c'est grâce à celle-ci que furent créées la Caisse générale suisse de réserve et le Secrétariat ouvrier suisse, lequel fut subventionné par la Confédération.

La personnalité d'un Hermann Greulich et son extraordinaire dynamisme jouèrent un rôle prépondérant dans le développement de l'Union syndicale. Cet apôtre des organisations ouvrières avait une vision claire des choses et des réalisations possibles. Il sut sauvegarder l'existence d'un organe central, sans pour cela renoncer à l'idée de syndicats autonomes fondés sur le principe du fédéralisme. Sans doute, « le passage du centralisme au fédéralisme ne s'effectua pas sans heurts et sans tâtonnements ». Mais peu à peu les difficultés

¹ EDOUARD WECKERLE : *Les syndicats en Suisse*. Traduction de l'allemand par Théo Chopard. Publication syndicale. Berne 1947. 84 pages.

furent éliminées les unes après les autres et le développement des fédérations prit une tournure réjouissante.

Après avoir passé en revue les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse et qui groupent en tout 312.935 membres, M. Weckerle situe les événements importants qui ont caractérisé la période d'entre les deux guerres, pour exposer ensuite la structure et les tâches actuelles de l'Union syndicale.

Enfin, les lois de protection ouvrière et les assurances sociales sont l'objet d'un chapitre particulier auquel succède un rapide exposé du développement et de l'éducation ouvrière.

Les dernières pages sont consacrées aux organisations syndicales alliées, c'est-à-dire l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques et la Fédération des sociétés d'employés, ainsi qu'aux organisations syndicales ayant un caractère religieux et celle qui se réclame d'être autonome.

J. G.

Le capital et le travail dans l'économie moderne¹

En réaction contre l'économie capitaliste, où le capital possède juridiquement les pouvoirs de décision et de disposition, et contre l'économie collectiviste, où le peuple travailleur est réputé diriger, un mouvement se dessine qui tend à créer une égalité d'influence au sein de l'entreprise entre les apporteurs de capital et les apporteurs de travail, *une association du capital et du travail*.

Les réactions provoquées par ce mouvement et les formes à donner à cette association font l'objet, dans le numéro de novembre de la *Revue économique franco-suisse*, organe de la Chambre de commerce suisse en France, d'une enquête menée en France et en Suisse auprès des personnalités représentatives des tendances les plus diverses.

Ce sont, en France, M. Louis Saillant, secrétaire général de la Fédération syndicale mondiale, M. Georges Espéret, secrétaire adjoint de la Confédération française des travailleurs chrétiens, M. Alexandre Dubois, président de l'Union de chefs d'entreprises pour l'association du capital et du travail, M. Yves Mainguy, directeur adjoint de l'Institut de science économique appliquée, M. Maurice Lacoin, président de l'Union des cadres directeurs de l'industrie pour le progrès social et économique, M. André Coret, délégué général du Centre des jeunes patrons ; En Suisse, M. Eugène Steinemann, directeur des Archives sociales suisses, M. Jean Möri, secrétaire général de l'Union syndicale suisse, M. Théo Chopard, rédacteur du Service de presse libre, M. Jean Pavillon, champion de la Société anonyme paritaire, M. Raymond Deonna, secrétaire de la Société pour le développement de l'économie suisse et M. Ernest Speiser, conseiller national, directeur de Brown, Boveri & Cie à Baden.

L'intérêt essentiel de cette enquête réside incontestablement dans le fait que sous des mots en apparence opposés se cachent des réalités étroitement apparentées, si bien que l'on peut ramener la plupart des réformes de structure

¹ *Le capital et le travail dans l'économie moderne*. Etude parue dans la *Revue franco-suisse*, organe de la Chambre de commerce suisse en France. Numéro de novembre 1947.

proposées à un dénominateur commun. Aussi peut-on affirmer que cette enquête a rempli son but puisqu'elle a permis des rapprochements entre les tendances qui se font jour dans deux pays où l'économie a suivi des voies aussi divergentes que la France et la Suisse.

La communauté des Vendeurs de l'Union laitière S. A.¹

En sa qualité de directeur de l'Union laitière, l'auteur de « Au delà du salariat » est quotidiennement en contact avec la pratique. Préoccupé depuis longtemps par les problèmes que posent les relations entre le capital et le travail, il a cherché à réaliser, dans son entreprise, une véritable communauté de travail, un régime de travail associé. C'est l'histoire de son expérience que M. L. Maire relate dans une brochure de 80 pages. Il faut remonter à 1933 pour voir naître l'Union laitière, au sein de laquelle son directeur a créé « la communauté des vendeurs de l'Union laitière » que l'on pourrait qualifier de commandite de travail. Des raisons d'ordre moral et d'ordre matériel ont présidé à la création de cette institution. M. L. Maire les indique, retrace toute la genèse de la constitution de la communauté, en publie les statuts et les principes d'application.

La dernière partie de son étude est consacrée à l'accueil réservé à sa communauté de vendeurs par les syndicats, le mouvement coopératif et certains milieux qui observaient avec beaucoup d'intérêt toute son expérience.

Dans sa conclusion, M. Maire remarque qu'après huit mois d'expérience — c'était en mars 1947 — son effort se révèle être une réussite qui laisse bien augurer de l'avenir.

Voilà largement dépassé le stade de la théorie ; on est en pleine action. Des problèmes nouveaux sont nés, mais ils ont tous trouvé une solution. M. Maire l'attribue à l'esprit de collaboration qui règne aujourd'hui dans les cadres de son entreprise. Lecture aisée, sujet captivant, expérience originale et humaine, telle est l'impression qui se dégage de cette étude.

J. G.

Handwerk und Kleinhandel in der modernen Volkswirtschaft²

La Haute Ecole de commerce de Saint-Gall a créé une section spéciale dans le but d'étudier plus particulièrement les problèmes que pose de nos jours l'existence de l'artisanat et du commerce de détail dans l'économie moderne. Sa première publication est le point de départ d'un examen systématique de l'essence de l'artisanat, de son importance, des lois qui le régissent, de ses besoins.

¹ Louis MAIRE : *La communauté des Vendeurs de l'Union laitière S. A.*, un régime de travail associé. Editeur : Union suisse des coopératives de consommation à Bâle. Genève 1947. 80 pages.

² A. SIEGFRIED, W. RÖPKE, F.-W. BÜRGI, A. GUTERSON : *Handwerk und Kleinhandel in der modernen Volkswirtschaft*. Verlag der Fehr'schen Buchhandlung, St-Gall, 1947. 76 pages.

Si depuis longtemps déjà, ces questions ont donné lieu à diverses études, rien de systématique n'avait été entrepris et en ce faisant, l'Institut de Saint-Gall pense répondre à une nécessité qui se fait sentir non seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger.

Relevons d'emblée que pour sa première publication, l'Ecole de Saint-Gall s'est assuré la collaboration de personnalités de tout premier ordre puisqu'il s'agit de MM. André Siegfried, membre de l'Académie française, W. Röpke, le professeur bien connu de Genève et de deux professeurs de Saint-Gall.

M. A. Siegfried a intitulé son étude : *L'artisanat et ses possibilités d'avenir à l'âge de la machine*. Nul ne pouvait mieux que M. Siegfried traiter un sujet aussi vaste et difficile. Il serait injurieux à l'égard de l'auteur de parler de compétence, tant elle est évidente. Disons seulement que cette lecture est particulièrement enrichissante grâce au fond qui ne le cède en rien à la rare élégance de la forme.

Si M. Siegfried reconnaît tout ce que la technique moderne nous a valu de progrès, il ne pense pas que l'évolution actuelle condamne l'artisanat à mourir à petit feu. Au contraire, cette forme plusieurs fois séculaire du travail humain a encore son mot à dire, car l'outil a une vertu éducative que la machine n'a pas. « Il y a cinquante ans que je fais des sabots, disait un modeste sabotier de village, et ils ne m'ont pas encore dit leur dernier mot. » En étant passif dans les mains de l'ouvrier, l'outil oblige ce dernier à réfléchir. Telle est la grande leçon que nous donne l'artisanat.

Toutefois, il serait faux de se laisser aller à la sentimentalité. Si l'artisanat doit vivre, comme l'affirment ses défenseurs, il doit trouver en lui les conditions mêmes de la vie, justifier son existence par son utilité, ne pas offrir constamment le flanc à des critiques valables. Et de montrer dans quelles direction l'artisanat peut évoluer, se développer et s'imposer.

M. W. Röpke est depuis longtemps préoccupé par les problèmes sociologiques. Il a dépassé le stade de l'économie pure et les conséquences sociales de l'activité des institutions économiques l'intéressent autant que la question du rendement. Ses recherches portent sur *Die Funktion des Klein- und Mittelbetriebes in der Volkswirtschaft*. M. Röpke ne pense pas que la grande entreprise soit indiscutablement un progrès. Tout en reconnaissant qu'elle a conquis une grande partie de la production artisanale et une portion considérable du commerce de détail, il constate qu'elle est en recul dans l'agriculture, que son succès est beaucoup plus faible que celui auquel on s'attendait et que les conséquences sociales en particulier dont elle est la cause obligent à réviser tout jugement qui pèche par excès d'optimisme.

On remarque que le nombre des petites et moyennes entreprises a tendance à augmenter dans tous les pays, même aux Etats-Unis. M. Röpke en indique les raisons qui tiennent à la fois à certaines qualités inhérentes à la petite entreprise et à certains inconvénients de l'exploitation aux mesures inhumaines.

L'auteur analyse le problème des frais généraux et du prix de revient, celui de la concentration des populations et de l'abandon des campagnes, d'autres encore pour finalement se poser la question de savoir si la grande entreprise rend l'homme plus heureux et l'améliore. A notre « civilisation quantitative », nous devons substituer une « civilisation qualitative » qui remette en

honneur les valeurs qui constituent les fondements de la petite entreprise : « qualité, probité, durée, noblesse, mesure et simple beauté ».

Il revenait à M. F. W. Bürgi, professeur, de parler de la *Liberté et restriction dans les droits des arts et métiers et les nouveaux articles économiques*. On sait que si l'article 31 de notre constitution exprime le principe de la liberté, l'article 34 ter accorde à la Confédération le droit de légiférer dans le domaine des arts et métiers et qu'au cours de ces dernières années, l'Etat a souvent fait valoir cette disposition et l'a appliquée.

M. Bürgi tend à montrer comment les pouvoirs publics sont intervenus, pourquoi ils ont abandonné leur politique passive et quel est l'esprit des nouveaux articles économiques que le peuple a acceptés au cours de l'été 1947.

L'auteur fait une analyse très intéressante des changements de principe qui caractérisent notre époque et des causes de ces modifications. Le rôle de l'Etat a changé, il est devenu considérable et l'on ne saurait nier le caractère inévitable de son intervention. La véritable solution est dans la collaboration de l'Etat avec les associations libres et les entreprises privées afin de trouver les formules respectant ce qui existe déjà tout en favorisant le progrès social.

Nous regrettons toutefois que la conférence de M. F. W. Bürgi ait été si mal traduite en français. Il n'y a pas de pages sans de grossières fautes. Il aurait mieux valu lui conserver sa forme originale en allemand. L'élégance du style de M. A. Siegfried et la remarquable forme du travail de M. W. Röpke auraient mérité d'être en meilleure compagnie, par égard pour eux.

Enfin, l'étude intitulée *Grundlagen und Aufgaben der Gewerbeforschung* est due à la plume de M. A. Gutserohn, directeur de l'Institut suisse d'économie artisanale à Saint-Gall, lequel situe l'artisanat et le commerce de détail pendant la décennie 1929-1939, durant laquelle, nous l'avons relevé plus haut, ces deux formes d'exploitations se sont fort bien défendues. M. Gutserohn examine la petite exploitation dans son organisation interne et à divers points de vue : juridique, économique et social. Les nombreuses questions qui se posent actuellement relatives à la petite et moyenne entreprise trouveront une solution grâce aux activités du nouvel Institut qui s'est ouvert sous les meilleures augures.

J. G.

Les transferts internationaux de populations¹

Le problème du transfert international de populations prend depuis quelque temps une place de plus en plus grande dans les préoccupations des gouvernements, quant à l'établissement du nouveau statut politique de l'Europe. C'est pourquoi le service des économies étrangères du Ministère de l'économie nationale a décidé, il y a déjà un an, d'entreprendre l'étude de cette importante question.

En effet, pourquoi les différents Etats recherchent-ils dans le transfert de populations la solution de nombreux problèmes qui se posent à eux et même à

¹ République française, Ministère de l'économie nationale. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES. Direction de la conjoncture et des études économiques. — Presses universitaires de France, 1946. 556 pages.

la communauté internationale ? Il faut en trouver la raison dans le principe des nationalités, né au cours du XIX^e siècle. Jusqu'à cette époque, d'une façon générale, la présence de populations hétérogènes à l'intérieur des frontières d'un même Etat ne présenta aucune difficulté politique, mais, lorsque le principe des nationalités devint une idée dominante dans la conscience des peuples et un concept directeur de la politique européenne, il en fut autrement. L'agitation constante des minorités ethniques, pour se soustraire à la domination politique de la population majoritaire de l'Etat dont elles faisaient partie, domina, pour ne pas dire hanta les chancelleries européennes.

La conception de l'Etat « nationalitaire » à population d'ethnie homogène s'affirme. On recule de moins en moins à l'idée de transférer, dans leurs pays d'affinité ethnique, les populations d'ethnie étrangère, idée considérée jusqu'à il y a quelques années comme contraire à la nature des choses et relevant d'une mentalité barbare et révolue. C'est surtout la pratique de l'Allemagne depuis 1939 qui a familiarisé l'opinion publique mondiale avec les transplantations.

L'intérêt qu'il y a donc à étudier les problèmes que pose le transfert de populations dans l'ordre juridique international n'échappe à personne.

Dans cet ouvrage, on entend par transferts internationaux de populations les transferts effectués à la suite d'un accord préalable entre les Etats intéressés, donc à la suite d'un accord international. Ici, ce terme est pris dans un sens très large, comprenant toute entente entre deux Etats relative à une transplantation.

Ce fort volume groupe les questions en trois parties :

I. Les « Questions préliminaires », chapitre qui comprend la définition du transfert international de populations, son aperçu historique, son but et ses conséquences. La fin de ce chapitre traite de la transplantation obligatoire et volontaire et de la classification des conventions.

II. Les « Stipulations conventionnelles relatives aux personnes ». Dans cette partie il est question de la délimitation des personnes à transférer, de la mise en œuvre de l'accord, des effets et des organes chargés de cette exécution.

III. Les « Stipulations conventionnelles relatives aux biens ». Ici, il a fallu distinguer les biens immeubles et les biens meubles, les droits, les intérêts, les obligations, les évaluations et les organes chargés de cette exécution.

Cinquante-sept traités et accords, reproduits pour la plupart *in extenso*, ainsi que des graphiques et photographies complètent cette étude fouillée et originale.

Pour la première fois, nous avons une étude synthétique qui, à notre connaissance, n'avait pas encore été faite, dont le but est d'exposer et d'apprécier les dispositions conventionnelles d'une portée générale et d'un caractère permanent des nombreux accords internationaux concernant le transfert de populations.

A. V.

Revenu, capital et impôt¹

Cet ouvrage longuement mûri est maintenant enrichi des expériences faites entre les deux guerres et surtout pendant la dernière conflagration mondiale. S'il envisage surtout la France, M. Laufenburger ne s'en livre pas moins à d'intéressantes incursions dans les législations allemandes et britanniques.

Dans une première partie, intitulée « Revenus privés et revenu national », l'auteur définit d'abord le revenu et le capital comme sources de l'impôt. Il parle ensuite de la capacité contributive du revenu et du capital, qui se présente sous divers aspects. Dans un court paragraphe consacré à la reproduction de la capacité contributive, M. Laufenburger rappelle que la conception moderne de l'impôt est celle d'une redistribution des revenus ; d'autre part, l'Etat dépensant la totalité du produit de l'impôt, son action tend à accroître ou à diminuer la capacité contributive selon que les sommes reversées sont affectées à des dépenses productives ou improductives, et qu'elles restent à l'intérieur du pays ou sont transférées à l'étranger. Traitant de la notion fiscale du revenu et du capital, l'auteur souligne l'opposition des deux grandes théories qui dominent aujourd'hui la législation fiscale : la théorie de la source et la théorie de la plus-value. Passant alors des notions fiscales du revenu et de la fortune individuels aux méthodes employées par le fisc pour évaluer le revenu et la fortune nationaux, M. Laufenburger souligne l'insuffisance des statistiques fiscales françaises. Enfin, l'auteur développe un système d'évaluation des revenus privés et des fortunes d'après la méthode économique de M. Dugé de Bernouville.

La deuxième partie de l'ouvrage définit « L'attitude de l'impôt par rapport au revenu ». L'auteur y oppose d'abord les deux grandes théories de l'impôt : la théorie contractuelle et la théorie autoritaire ; partisan de la seconde, il fait remarquer qu'elle est la plus généralement admise. Envisageant encore la nature économique de l'impôt, M. Laufenburger le considère comme une dépense du revenu. Puis, une section consacrée à la technique fiscale nous parle de l'assiette de l'impôt, des limites spatiales de la compétence fiscale, du taux de l'impôt et du mode d'application de l'impôt à la matière imposable. Enfin, M. Laufenburger pose les principes économiques en matière d'impôt : la justice fiscale et la productivité. Après avoir défini l'universalité fiscale, l'auteur explique le conflit qui oppose la justice fiscale, liée à l'impôt personnel et progressif, d'une part, à la productivité, liée à l'impôt réel et proportionnel, d'autre part. Ayant encore montré comment ces deux principes pouvaient se concilier et s'interpénétrer, M. Laufenburger examine et critique le système français de l'imposition des sociétés de capitaux.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage de M. Laufenburger est consacrée aux « Buts et effets de l'impôt ». Parlant du but de l'impôt, l'auteur distingue la neutralité fiscale du réformisme fiscal. Estimant que la seconde de ces conceptions n'a conduit qu'à des désillusions, il se rallie à la première. M. Laufenburger examine ensuite les effets de l'impôt ; il montre

¹ Henry LAUFENBURGER : *Revenu, capital et impôt*. Troisième édition. Sirey (Paris) 1947, 381 pages.

comment la justice fiscale et la productivité fiscale sont affectées par des évasions légitimes ou illégitimes, qui permettent à certains contribuables d'échapper à l'impôt. D'autre part, la différence existant souvent entre le contribuable effectif, qui supporte le poids d'un impôt, et le contribuable apparent, qui en verse le montant à l'administration, pose le problème de l'incidence et de la répercussion fiscales. Puis, il faut se rappeler que le rendement des impôts varie avec la conjoncture : cette sensibilité fiscale est plus ou moins grande suivant la matière, la technique et la politique fiscales. Ensuite, M. Laufenburger étudie la réaction du contribuable devant l'impôt, dans la mesure où il en supporte effectivement le poids : cet examen de la pression fiscale le conduit à fixer les limites de l'impôt. Enfin, l'auteur consacre une dernière section aux charges fiscales comparées.

En conclusion, M. Laufenburger observe que la conception et la pratique de l'impôt, comme les autres théories et institutions, sont emportées par le courant qui éloigne le monde du libéralisme, pour le rapprocher de l'autoritarisme.

Cette trop brève analyse ne saurait mettre en valeur les remarquables qualités de *Revenu, capital et impôt*. Bornons-nous à en recommander vivement la lecture : la clarté et la précision que M. Laufenburger apporte à son exposé font que chacun, l'initié comme le profane, l'étudiera avec le plus vif plaisir et en retirera le plus grand profit.

A. K.

Der Kapitalimport¹

L'Institut suisse pour l'étude du commerce extérieur et du marché a pour but d'analyser scientifiquement les problèmes qui se posent à nous dans nos relations économiques avec l'étranger, et la publication du résultat de ses recherches doit être un instrument de travail pour ceux qui ont la responsabilité de notre politique économique.

C'est dans cette collection qu'a paru récemment un ouvrage consacré au problème de l'importation des capitaux, dont l'auteur est M. Kurt Müller. Il s'agit d'une contribution à l'étude théorique des mouvements internationaux de capitaux. Elle sort donc un peu du cadre des publications de l'Institut qui pense toutefois, à juste titre, qu'un tel travail peut rendre de réels services à la pratique en exposant les nombreuses questions connexes au problème du mouvement des capitaux.

Dans son introduction, l'auteur explique comment il est arrivé à l'idée d'étudier le secteur de l'importation des capitaux. Non sans raisons, il remarque que, jusqu'en 1930, seule l'exportation des capitaux avait accaparé l'attention des économistes. Ceux-ci ne s'étaient guère préoccupés des effets de ces mouvements dans les pays importateurs qui étaient essentiellement agricoles et producteurs de matières premières.

Mais, depuis 1930, la situation s'est entièrement renversée. L'exportation des capitaux des pays industriels a régressé jusqu'à tarir complètement. On a

¹ Dr Kurt MÜLLER : *Der Kapitalimport. Studie zur Theorie der internationalen Kapitalbewegungen*. Verlag der Fehrschen Buchhandlung. St-Gall 1947. 198 pages.

même assisté à un mouvement inverse d'une nature très particulière, ayant pour origine la crainte de troubles politiques et sociaux dans les Etats qui n'avaient pas retrouvé une stabilité économique suffisante au lendemain de la première guerre mondiale. On a appelé ce phénomène « la fuite des capitaux ». Les conséquences de cet exode ont été doubles : à la fois dans les pays qui n'offraient plus ce minimum de sécurité que demandent les détenteurs de capitaux, et dans les pays qui devenaient des lieux de refuge.

C'est à l'analyse de ces phénomènes que M. Müller a consacré un volume de quelque deux cents pages, qui éclaire, sous un jour nouveau, toute une phase de la politique économique de nombreux pays, qui ne ressemble en rien au passé. Conditions particulières qui ne sauraient trouver, dans la classique conception du mouvement des capitaux, explication et justification.

Lorsque les premiers symptômes de ces importations anormales de capitaux se manifestèrent, la plupart des gouvernements se trouvèrent désemparés, d'autant plus que la science économique était encore dominée par l'idée de la restauration de l'étalon-or. Il fallut bien vite réviser les conceptions traditionnelles à la lumière des nouveaux événements. A l'ancienne théorie de la conjoncture se substitua la théorie de l'économie dynamique, qui se propose d'atténuer, sinon de supprimer les phases de dépression sur le plan international.

M. Müller a divisé son étude en six chapitres. Dans le premier, il définit les notions capital, mouvements de capitaux, balance des paiements, balance du commerce, balance des capitaux.

Le deuxième chapitre est consacré à l'examen des aspects divers que peut présenter l'importation des capitaux, suivant que ces derniers sont investis à long ou à court terme, de leur degré d'indépendance dans le cadre des mouvements internationaux de capitaux, ou encore suivant les causes qui président à ces mouvements.

Puis, dans le troisième chapitre, l'auteur expose la technique de l'importation des capitaux. On sait que cette importation peut résulter d'une ouverture de crédit, du paiement du service des intérêts d'une dette en monnaie étrangère. Le marché des devises en permettra la réalisation pratique. Quant au transfert effectif, il pourra se faire au moyen de devises ou d'or.

Le quatrième chapitre est consacré au mécanisme du transfert. Il ne sera pas indifférent de se trouver en présence d'un système monétaire fondé sur l'étalon-or ou sur un étalon-papier. Dans ce même chapitre, l'auteur examine les divers aspects économiques du processus d'adaptation. C'est pour lui l'occasion d'exposer les principales théories formulées à ce propos par les auteurs contemporains et de relever les conséquences de tout mouvement de capitaux sur la répartition du pouvoir d'achat. La production ne reste pas non plus indépendante de ce phénomène dont les effets ne sauraient être minimisés. N'en étudier que les aspects monétaires serait une faute que M. Müller a su éviter puisqu'il consacre de nombreuses pages aux aspects économiques du problème.

Le chapitre cinq est le plus long, sans être le plus personnel et le plus original. L'auteur y étudie les aspects dynamiques du mécanisme du transfert à la lumière des théories modernes. C'est l'occasion de reprendre les conséquences des mouvements d'or — dans un système basé sur l'étalon-or — sur

la masse des moyens de paiement originaires et dérivés. Le lecteur y retrouvera la théorie de la vitesse de circulation de la monnaie, l'exposé du principe d'accélération, la théorie du multiplicateur d'investissement et leur effets dans le cadre de l'importation de capitaux. Enfin, la dernière section de ce chapitre analyse les conséquences de cette importation dans les diverses phases économiques d'un pays : développement, plein essor, dépression, convalescence.

Le dernier chapitre est consacré à trois cas particuliers de mouvements de capitaux qui rompent avec la tradition. Il s'agit du rapatriement de capitaux investis à l'étranger, de l'excédent des revenus provenant de fonds placés à l'extérieur et du transfert relevant de la fuite des capitaux. Ce dernier cas, en particulier, est étudié en fonction de la Suisse au cours des années 1931-1932, période qui nous a valu une importation énorme de capitaux, qui s'est traduite par un accroissement de 1770 millions d'or (y compris devises or) du bilan de la Banque nationale suisse. Cet exemple, extrêmement intéressant, est exposé avec clarté et pertinence. Il tient lieu de conclusion.

Nous ne saurions reprocher à M. Kurt Müller de ne pas avoir apporté une nouvelle théorie dans le cadre du problème de l'importation des capitaux. Il se meut avec aisance dans ce secteur très complexe de la vie économique. Son apport réside en ceci qu'il offre à ses lecteurs un aperçu très réussi des problèmes monétaires qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour, en ayant su donner l'essentiel des théories contemporaines relatives à l'importation des capitaux.

J. G.

Die Schweizerische Konjunkturpolitik in der Nachkriegszeit¹

Avant la guerre, les pouvoirs publics de notre pays avaient toujours limité leurs interventions dans le domaine économique à des cas d'espèce, lorsque la situation l'exigeait. Mais c'était exceptionnel. Les mesures arrêtées n'étaient de nature expansionniste que lorsque les subventions étaient votées en faveur de travaux d'utilité publique, ou pour favoriser la construction, ou encore pour encourager nos exportations en prenant une partie des risques inhérents à la politique monétaire des pays importateurs par exemple. D'autres mesures s'évertuaient à diriger l'économie et à éviter le chômage en élevant l'âge minimum d'entrée en apprentissage, en interdisant aux étrangers de venir en Suisse concurrencer la main-d'œuvre indigène, en supprimant le cumul dans les emplois rétribués. Toutefois, il ne résultait pas de ces dispositions un accroissement de l'offre sur le marché du travail, ni une augmentation du revenu national, mais un simple déplacement, une nouvelle répartition de ce revenu. En dernière analyse et considéré dans l'ensemble, le résultat était plutôt négatif ; les mesures prises et les directives données provoquaient des heurts et des décalages réduisant le volume total de l'activité économique.

Depuis quelques années, et en particulier depuis la guerre, l'idée s'est généralisée que, pour atténuer les conséquences des crises, l'Etat ne doit

¹ Dr Ch. LA ROCHE : *Die Schweizerische Konjunkturpolitik in der Nachkriegszeit*. Untersuchungen des Instituts für Wirtschaftsforschung. A. Francke A.-G., Berne.

intervenir qu'après avoir préalablement dressé un plan d'action, car, à défaut de celui-ci, le chômage risque d'être simplement déplacé, mais pas supprimé. Aujourd'hui, on redoute les variations de l'occupation de la main-d'œuvre et on considère l'état du chômage, non seulement comme le baromètre de la plus ou moins grande activité économique, mais aussi comme le meilleur moyen de mesurer le succès de la politique économique. Dès que l'entreprise privée n'est plus à même d'assurer du travail à son personnel, des milieux de plus en plus étendus voudraient que les pouvoirs publics se substituent à elle pour garantir un degré d'occupation à la fois stable et élevé. Il est vrai que l'Etat ne cherche nullement à se soustraire à de telles obligations qui appellent de sa part une connaissance approfondie des causes déterminantes du degré d'activité du pays, ainsi qu'une connaissance non moins complète des moyens effectifs dont il pourra disposer dans ce but. Pour pouvoir intervenir avec succès, les autorités responsables devront avoir une vue d'ensemble des rapports qui lient les divers secteurs économiques, de leurs éléments majeurs et mineurs, afin que, sûres de leurs informations, elles puissent intervenir avec le minimum de risques et le maximum de réussite sur le plan législatif d'abord, et sur le plan de l'action ensuite, en créant des institutions adéquates ou en modifiant celles qui existent déjà, mais qui seraient quelque peu désuètes.

Pour mener à bien une telle tâche et réaliser une politique d'occupation systématique et logique, les pouvoirs publics, dont les nouvelles responsabilités sont écrasantes, doivent tout d'abord étudier à fond la politique conjoncturelle, en se fondant sur l'état actuel des connaissances théoriques et des exigences particulières de notre économie.

Dans l'esprit de M. La Roche, aucun moyen ne doit être négligé pour assurer la stabilité de l'économie, à la condition que la liberté ne soit pas sacrifiée. Cela suppose une analyse d'autant plus approfondie et constante de la vie économique, ainsi que la combinaison et l'application de tous les moyens dont on dispose pour répondre aux nécessités de situations continuellement changeantes. Mais sur quels éléments cette analyse doit-elle reposer ? N'im-plique-t-elle pas une étude préliminaire de la plus haute importance ? C'est précisément à ces deux questions que répond M. Ch. La Roche qui aborde sa matière avec une maîtrise incontestable.

Après avoir fixé les buts de la politique d'intervention de l'Etat, il situe notre position actuelle dans un monde en pleine évolution et reconstruction et pose la question de savoir quel est le degré normal d'occupation. Mais le problème qui nous occupe postule la connaissance de la politique du circuit — Kreislaufpolitik — et celle de l'équilibre, ainsi que de tous les éléments qui, à un titre quelconque, entrent dans le circuit : consommation, épargne, investissements. M. La Roche consacre des développements fort intéressants aux dépenses publiques, au commerce extérieur, à la balance des comptes, à la politique des prix et du marché, à celle du crédit et du loyer de l'argent ; les salaires aussi sont un des facteurs prépondérants du circuit économique et de la conjoncture.

L'auteur analyse avec pertinence la politique financière de l'Etat en relevant dans quels cas elle convient à la conjoncture, c'est-à-dire quand elle a un « caractère expansif » et qu'elle tend à augmenter les revenus des consommateurs ou, au contraire, quand cette politique a un caractère négatif.

Enfin, dans sa conclusion, M. La Roche fixe les conditions et les limites d'une politique d'emploi. Il relève avec beaucoup d'à-propos qu'une telle politique doit reposer sur des données statistiques nombreuses et solides. Or, en ce qui concerne la statistique de la production suisse, nous sommes très en retard ; nous manquons de l'essentiel. Dans ces conditions, on ne saurait formuler un diagnostic sérieux si nous ne disposons pas des bases indispensables.

Coordination des divers services publics, de la politique fiscale et des dépenses publiques sont également une condition essentielle de réussite de la politique d'occupation.

Cette dissertation mérite d'être signalée à plus d'un titre. Il est vrai que M. La Roche a été à bonne école : celle de M. le professeur E. Böhler, à Zurich. C'est une référence.

J. G.

Überbeschäftigung und Frankenparität¹

L'Institut suisse pour l'étude du commerce extérieur et du marché, à Saint-Gall, a une activité très féconde. Chaque année, il se signale par la parution d'une ou plusieurs publications traitant de sujets actuels.

Un récent volume de quelque 150 pages, sorti des presses de la maison d'édition Fehrsche Buchhandlung, contient quatre travaux répondant aux questions suivantes : Quelles sont les causes de la conjoncture par trop favorable qui domine l'économie suisse ? Jusqu'à quel point peut-on en rendre responsable le développement extrême de l'exportation ? Dans quelles limites, cette conjoncture favorable à l'excès peut-elle être maîtrisée ? Devrait-on atteindre ce but en recourant à une revalorisation du franc ou, au contraire, le niveau actuel des prix élevés en Suisse condamne-t-il cette mesure dans l'intérêt de notre future exportation ?

Dans un article intitulé : *Aussenwirtschaftliche Aspekte der konjunkturellen Überbeschäftigung*, M. Max Iklé, remplaçant du délégué aux possibilités de travail, décrit succinctement la situation actuelle et recherche les causes de notre conjoncture extrêmement favorable. Il les voit dans l'exportation, dans les investissements à l'intérieur du pays, dans la politique autarcique que la guerre nous a imposée, enfin, dans les dépenses publiques. Les inconvénients de cette conjoncture sont indéniables. Nous courons le risque d'être frappés par une crise d'autant plus profonde que la prospérité aura été extrême. Au nombre des dangers qui nous guettent, M. Iklé relève le changement de notre structure économique dans le sens d'une industrialisation, les erreurs commises dans le placement des capitaux, les investissements excessifs dans le cadre de l'entreprise qui provoqueront inévitablement une réduction des

¹ MM. A. BOSSHARDT, M. IKLÉ, W. A. JÖHR, C. LA ROCHE : *Überbeschäftigung und Frankenparität, aussenwirtschaftliche Probleme der Nachkriegskonjunktur*. Veröffentlichungen des Schweizerischen Instituts für Aussenwirtschafts- und Marktforschung an der Handels-hochschule St. Gallen. Verlag der Fehrschen Buchhandlung, St. Gallen 1947. 148 pages.

occasions de travail, un développement malsain de certains secteurs au détriment d'autres, l'octroi exagéré de crédits à l'étranger, une tendance à l'inflation. Diverses mesures en faveur de l'importation avaient été envisagées en automne 1946, entre autres : la réévaluation du franc suisse, l'abandon de notre politique du dollar, le prélèvement de primes à l'exportation. Sans soumettre ces propositions à une critique approfondie, M. Iklé les rejette et leur préférence d'autres remèdes ; il faut intervenir dans notre économie interne en fonction de la nouvelle théorie de la conjoncture, à savoir : restriction de toutes les dépenses inutiles et de toutes les subventions superflues pendant les périodes favorables et, au contraire, intervention des pouvoirs publics dans les phases critiques de chômage pour atténuer ce dernier par une politique active de création d'occasions de travail. C'est tout le problème du budget qui est remis en question.

M. Iklé ayant posé le problème de la politique « conjoncturelle », il revenait à M. Ch. La Roche de l'analyser dans un deuxième article : *Konjunkturpolitik bei Überbeschäftigung und Überliquidität*. Il dénonce tout d'abord les mises en garde pessimistes de certains milieux qui annoncent déjà la crise. A son avis, la discussion sur les dangers du suremploi est secondaire. Mais, en revanche, il est plus indiqué de se demander aujourd'hui quelle serait l'influence d'un changement subit de l'économie américaine sur l'économie européenne en général et suisse en particulier. Sans doute, serait-il exagéré de considérer le problème du suremploi comme étant sans objet. Il se pose encore et l'on peut se demander si le suremploi est le résultat d'une politique délibérée ou s'il nous est imposé. Un fait est indéniable aujourd'hui. Nous sommes en présence d'un volume anormal d'investissements intérieurs, alors que l'exportation est redevenue normale.

Si l'on tient compte des dépenses publiques, financées par la voie du crédit, on constate que cet afflux de revenus ne trouve pas, en contre partie, une production égale destinée à la consommation. En dernière analyse, il y a déséquilibre entre l'offre de biens de consommation et d'investissements, d'une part, et la demande d'investissements et de consommation, d'autre part. Il y a un excédent de la demande qui se traduit par une hausse des prix en dépit des efforts du contrôle des prix. C'est à trouver une solution à ce problème que M. La Roche s'applique. Il propose diverses mesures, tant du côté de l'offre que de la demande. Du côté de la demande, on pourra agir par la politique de l'intérêt et du crédit, ainsi que par une politique fiscale commandée par la conjoncture. Le contrôle des dépenses intérieures et des exportations complétera l'ensemble des dispositions proposées par l'auteur.

On se souvient des polémiques et des discussions qui sont nées, en été 1946, lorsqu'il avait été question d'une revalorisation du franc suisse. M. W. A. Jöhr, professeur à Saint-Gall, en a repris l'essentiel dans son étude *Soll der Schweizer Franken aufgewertet werden ?* Dans les circonstances actuelles, le franc suisse doit-il être revalorisé ? L'auteur commence par présenter douze des arguments avancés par les partisans d'une revalorisation. Dans un deuxième paragraphe, il distingue les diverses sortes de valeur que peut avoir la monnaie ; ainsi la valeur internationale peut différer de la valeur interne. L'existence d'une certaine disparité entre elles est fréquente. Mais il existe des moyens pour l'éliminer, moyens que l'auteur analyse. Puis, après avoir décrit le développement de

la courbe des prix en Suisse et caractérisé la conjoncture, il se demande si la revalorisation peut être un instrument de lutte contre l'inflation ou contre une production excessive. On pourrait ainsi considérer la revalorisation comme une mesure tendant à améliorer le niveau de vie des citoyens, le ravitaillement du pays et la fortune de la nation.

Dans sa conclusion — et en cela il reste dans la ligne adoptée par les autorités de la Banque nationale suisse et par le Conseil fédéral — M. W. A. Jöhr, qui a refuté tout au long de son étude les arguments des partisans d'une nouvelle manipulation monétaire, rejette catégoriquement le principe d'une revalorisation et il cite l'exemple de la Suède qui a eu à regretter son geste prématuré et peut-être irréfléchi.

Enfin, M. le professeur Bosshardt a intitulé son article: *Die Kaufkraftparität des Frankens und die internationale Wettbewerbsfähigkeit der Schweiz*. La question majeure qui devrait toujours servir de critère pour décider une revalorisation ou une dévaluation d'une monnaie est la suivante : son pouvoir d'achat intérieur est-il en parité avec son pouvoir d'achat extérieur ? Suivant que le pouvoir d'achat d'une monnaie est plus élevé à l'extérieur du pays qu'à l'intérieur, ou vice-versa, ses produits d'exportation auront plus de peine à trouver des débouchés dans la première hypothèse que dans la seconde. L'auteur examine tout d'abord les causes de la capacité concurrente des pays sur le plan mondial, compare les prix internationaux, étudie ensuite le développement du coût de la vie et du cours des changes, la parité du pouvoir d'achat du franc et, en dernière analyse, l'évolution du coût des salaires, au regard des mêmes éléments en Grande-Bretagne, Suède, E. U. A. et Canada. Dans sa conclusion, M. Bosshardt arrive à la conviction que le franc suisse n'était nullement sousévalué en été 1946, contrairement à l'opinion maintes fois formulée par des personnes qui ne s'étaient pas donné la peine d'appuyer leurs affirmations sur des fondements solides.

En dépit du rythme actuel des transformations économiques, l'ouvrage en question présente un intérêt incontestable, à la fois parce que notre situation n'a pas beaucoup évolué depuis dix-huit mois et parce que les méthodes d'investigation et de recherches appliquées à ces études pourraient servir de modèles dans d'autres circonstances semblables à celles que connaît la Suisse depuis deux ans.

J. G.

Un problème centenaire : La construction des chemins de fer dans le canton de Genève¹

Dans un volume de 250 pages environ, M. J.-F. Rouiller fait une étude très poussée du développement du réseau ferroviaire genevois dès ses débuts.

S'appuyant sur des documents nombreux et variés, souvent inédits, l'auteur retrace toute l'histoire, certes orageuse, du rail à Genève. Que de projets, de

¹ J.-F. ROUILLER : *Un problème centenaire : La construction des chemins de fer dans le canton de Genève*. «Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft». Cahier 22. Editions Stämpfli & Cie, Berne. 1947. 262 pages.

discussions, de tergiversations durant ces cent ans des chemins de fer ! Alors qu'un peu partout de nouvelles lignes se construisent, qu'une vraie fièvre pousse les gouvernements et les sociétés privées à développer ce réseau serré qui facilitera les relations entre les peuples, Genève est victime des hésitations de ses dirigeants. Bien des projets furent abandonnés, qui auraient fait de cette ville une plaque tournante des grandes lignes internationales, tant au point de vue des voyageurs que du trafic marchandises. La position géographique de Genève était pourtant tout à fait favorable. Ainsi, il fallut quatorze ans entre le premier projet de liaison avec Lyon et l'ouverture du tronçon Genève-Bellegarde. Les grands projets de tunnels qui auraient placé Genève sur la grande route Paris—Italie—Mont-Blanc—Faucille furent évincés par ceux du Simplon et du Mont-d'Or. Enfin, la question de l'emplacement de la gare de Genève à elle seule fit couler beaucoup d'encre, pour aboutir, en fin de compte, à une solution boiteuse.

L'auteur retrace avec beaucoup de détails toutes ces péripéties et étudie cette question primordiale pour le développement de Genève, au point de vue historique, économique et géographique.

Enfin, M. Rouiller se préoccupe non seulement de ce qui a été fait, mais des possibilités de l'avenir, qui compenserait un peu les occasions manquées du passé.

C'est une synthèse, une mise au point qui manquait à l'histoire de Genève.

A. S.

La mécanisation du bureau¹

Le nouveau livre de J. A. Chapuis est consacré au récent développement du bureau et expose avec netteté les avantages et les inconvénients de sa mécanisation.

Dans une préface élogieuse, M. O. Leimgruber, chancelier de la Confédération suisse, relève l'utilité pratique incontestable de cette publication appelée à rendre les services les plus grands à toutes les personnes chargées de l'organisation du travail administratif, les chefs d'entreprise, les directeurs de chancelleries, les organisateurs conseils et le personnel de bureau en particulier. « C'est un livre qu'on consultera avec profit chaque fois qu'une question difficile d'organisation mécanique du travail administratif se posera. »

M. J. A. Chapuis est un partisan convaincu de la machine, mais il n'en est pas un fanatique admirateur. Il sait tous les services qu'elle peut rendre, mais il en mesure aussi les limites.

La première partie intitulée *Le développement du bureau* se propose d'exposer les causes qui sont à l'origine de la mécanisation du bureau. L'auteur se réfère à Taylor et Fayol, qui sont les auteurs classiques de la science de l'organisation.

La deuxième partie est consacrée aux problèmes de la mécanisation dont chacun est traité pour lui-même dans un paragraphe particulier. C'est ainsi

¹ JACQUES A. CHAPUIS : *La mécanisation du bureau. Organisation et contrôle.* Cahiers de l'actualité économique. Editions Radar. Genève 1947. 72 pages.

que nous trouvons les sous-titres suivants : « L'employé face à la machine », « Quand et comment faut-il mécaniser ? », « Le personnel du service mécanographique », « Prix de revient du travail administratif », « Rendement et norme de production », « La rémunération du travail mécanographique », « Le problème du prix et des amortissements », « Le service d'entretien des machines de bureau », « Comment choisir un auxiliaire mécanique ».

Le livre de M. J. A. Chapuis est un manuel destiné aux personnes qui veulent être rapidement renseignées sur telle ou telle question que soulève l'organisation du bureau. Elles ne sauraient y trouver des formules nouvelles, ni des procédés inédits pour vaincre des difficultés administratives. Les références bibliographiques qui figurent sur la couverture seront précieuses pour celui qui voudrait avoir plus de précision et augmenter ses connaissances.

Dans sa conclusion, l'auteur note que le développement croissant des fonctions administratives n'a rien que de très naturel et que cette évolution porte en elle les germes d'une civilisation plus heureuse, mieux équilibrée. Nous nous permettons d'en douter, parce que, une fois encore, force est de constater que l'évolution technique est beaucoup plus rapide que l'évolution morale, que l'évolution de l'homme. La mécanisation rétrécit chaque jour le champ d'action dans lequel l'homme peut encore évoluer, exprimer sa personnalité ; il n'y a plus de place pour sa fantaisie et son esprit créateur.

Il est plus facile de substituer dans la théorie que dans la pratique le « nous » généreux au « je » égoïste. M. J. Chapuis nous le propose, mais il n'en donne pas la formule.

J. G.

Documentation économique¹

Au moment de mettre sous presses nous recevons le premier fascicule pour l'année 1947 de la *Documentation économique*, publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques, à Paris, institut qui relève du Ministère des affaires économiques. Nous saisissons l'occasion pour informer nos lecteurs de l'importance de cette publication trimestrielle dont la guerre avait interrompu la parution. Cette *Documentation économique* se propose de procéder, sans porter le moindre jugement de valeur, ni la moindre critique, sur les études publiées dans les principales revues économiques du monde entier. C'est un outil de travail incontestable, d'une utilité pour tous les chercheurs de la science économique. Dans notre précédent numéro, nous avions relevé l'intérêt de la « Bibliographie suisse de statistique et d'économie politique ». La *Documentation économique* va plus loin, puisqu'elle donne pour chaque article ou étude qu'elle mentionne un court résumé de la matière traitée. Nous pensons que c'est en cela que la *Documentation économique* publiée en France, est non seulement une source précieuse de documentation, mais aussi un instrument de travail qui simplifiera d'une façon très appréciable le

¹ *Documentation économique*. Publiée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Presses Universitaires de France. Paris 1947.

dépouillement des articles que l'on se propose de lire. Enfin, au point de vue pratique, la *Documentation économique* n'est imprimée que d'un côté et permet de faire un autre classement que celui qui nous est présenté dans ce volume de 105 pages. Cette publication repose sur le dépouillement d'une centaine de revues françaises, anglaises, américaines, espagnoles, argentines, mexicaines, hollandaises, italiennes, russes et suédoises. C'est dire les sources extrêmement nombreuses qui sont à la disposition de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

J. G.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous vous proposons de revenir dans un de nos prochains numéros.

D^r rer. pol. WALTER MOLLET : *Die Gewinnbeteiligung der Arbeitnehmer.* Verlag Vogt-Schild A. G. Solothurn, 1946.

JOSEPH MARKUS : *Grandes puissances, petites nations et le problème de l'organisation internationale.* Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1947.

JACQUES BENET : *Le capitalisme libéral et le droit au travail.* Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1947. 2 volumes.

RAYMOND RACINE : *Au service des nationalisations, l'entreprise privée.* Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1948.

F. BAUMGARTNER, P. BIDEAU, R. ODIER, W. JEANNERET : *Psychologie du voyageur de commerce.* Editions de l'Union des voyageurs de commerce de la Suisse romande. Genève, 1947.

WALTER ADOLF JÖHR : *Die Beurteilung konkreter wirtschaftlicher Probleme.* A. Francke A. G. Verlag, Berne 1947.

MAURICE ERARD : *La Thésaurisation.* F. Rouge & Cie S. A. Lausanne 1947.

MAURICE HEIMANN : *La Comptabilité publique en Suisse du budget au compte d'Etat.* Les éditions Radar. Dr H. Lokay, éditeur, Genève 1947.

OTTO KAUFMANN : *Das Recht auf Dividende.* Fehr'sche Buchhandlung. Saint-Gall 1947.

J. ET L. DANTY-LAFRANCE : *Les salaires.* Encyclopédie de la direction des entreprises sous la direction de Maurice Guigoz. Roth et Cie, Lausanne 1948.

